

# EN DIRECT DU CONSEIL MUNICIPAL

## PROJET

## RÉHABILITATION DE LA FERME S<sup>T</sup> OPPORTUNE

### RAPPORTEURS :



ALEX  
OUBLIÉ



CÉLINE  
GÉLÉ



DELPHINE  
GUILLEMOT



La très grande ferme du centre-ville sera transformée progressivement. **Elle regroupera peu à peu plusieurs services, dont une école de 12 classes et sa restauration scolaire, un centre de loisirs, une Maison des Assistantes Maternelles.** La cour carrée briarde sera reconstituée. Le projet envisagé conservera l'existant du bâtiment qui, d'aspect, mélangera les vieilles pierres et les nouveaux matériaux.

La maîtrise d'oeuvre du projet est confiée au cabinet d'architecture Olivier NEYRAUD - BN ARCHITECTURES, après appel d'offres.

A ce titre, le Conseil Municipal a mandaté le Maire pour l'obtention de subventions auprès de la CAF pour la création d'un accueil de loisirs sans hébergement ainsi que pour la création d'une Maison d'Assistantes Maternelles.

**Ce très important projet évalué à 16,5 millions d'€ TTC, devrait également bénéficier de subventions de la part de la Communauté d'Agglomération, du Département, de la Région et de l'État.** Ce nouvel équipement permettra de disposer de nouveaux locaux pour préparer sereinement l'avenir d'Othis.

## URBANISME

## TAUX MAJORÉ DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT



RAPPORTEUR : CHRISTIAN TRIPOT

### Qu'est-ce que la taxe d'aménagement ?

C'est une taxe qui s'applique à toute nouvelle construction sur une commune. Pour calculer le montant de la taxe d'aménagement, il faut multiplier la surface taxable de la construction créée par la valeur annuelle par m<sup>2</sup> (929 € par m<sup>2</sup> en Île-De-France), puis multiplier ce résultat par le taux voté par la collectivité territoriale. Le produit de la taxe est à verser par les aménageurs au budget communal. Le taux de cette taxe est fixé par le Conseil Municipal et peut être majoré jusqu'à 20% dans certains secteurs. A Othis, sur l'ensemble de la commune il était de 5% avant le Conseil Municipal du 14 septembre. Lors de ce dernier Conseil, il a été voté que, désormais, **le taux serait de 15% pour certains secteurs** : entrée et centre-ville, parcelles le long de la route Othis-Beaumarchais et tout le hameau de Beaumarchais. **Il restera à 5% pour tous les autres quartiers.** Il s'agit ainsi de pouvoir **financer en partie certains équipements nécessaires à l'accueil d'une population nouvelle**, mais aussi de **freiner les aménageurs dans leur volonté de développer outre mesure de nouvelles constructions.**

## URBANISME

## CLINIQUE VÉTÉRINAIRE



RAPPORTEUR : VIVIANE DIDIER

Le Conseil Municipal a approuvé la cession de la parcelle ZI n°219, rue Simone Veil, de 1008 m<sup>2</sup> pour 100 000€ (prix évalué par les Domaines) à la société SCI CASAMEL représentée par le vétérinaire d'Othis, Djamel MELOULI. Cela répond à sa volonté de disposer de locaux plus grands et plus adaptés. Cela permet à la Ville de conserver un service indispensable aux administrés propriétaires d'animaux.

# INTERCOMMUNALITÉ

## PASS'AGGLO SPORT-CULTURE



RAPPORTEUR : CHRISTIAN DOMENC

Le Conseil Municipal a approuvé le changement des statuts de notre agglomération qui permet de déployer le «Pass'agglo culture» selon les mêmes modalités que le «Pass'agglo sport». Ces deux dispositifs cumulables permettent d'obtenir 50€ pour la pratique d'une activité sportive et 50€ pour la pratique d'une activité culturelle, soit 100€ au total (sous conditions voir : [www.roissypaysdefrance.fr](http://www.roissypaysdefrance.fr)).

## FESTIVITÉS

# FIXATION DE TARIFS

RAPPORTEURS :



CHRISTIAN  
DOMENC



ISABELLE  
MONNERIE-GLON

Le Conseil Municipal a fixé les tarifs des festivités suivantes à la charge des participants :

➔ **Repas de la fête de la vie associative (15/09) :**  
12€ par personne

➔ **Repas du 11 novembre :**  
25€ par personne

➔ **Spectacle «Il était une voix : France Gall »  
(18 novembre à la salle Pierre Mendès France) :**  
12€ par personne - gratuit pour les moins de 12 ans

## INFORMATIONS



BERNARD CORNEILLE

➔ **Ouvertures de classes**

Trois ouvertures de classes ont été actées à la rentrée : une classe maternelle aux Huants, une classe maternelle et une classe élémentaire à Beaupré, et ce, malgré des effectifs stables (808 élèves cette année contre 799 l'an dernier).

➔ **Tourne à gauche en entrée de ville**

Les travaux du tourne à gauche en entrée de ville, débutés cet été, ont été finalisés à la rentrée, comme prévu. Cet aménagement permet d'accéder à la maison de santé, la maison multigénérationnelle et au gymnase Colette Besson de manière sécurisée.

# INTERCOMMUNALITÉ

## DEMANDES DE FONDS DE CONCOURS



RAPPORTEUR : CHRISTIAN TRIPOT

➔ **Réfection des allées du cimetière**

Le Conseil Municipal a demandé l'attribution d'un fonds de concours pour le financement auprès de la CARPF d'une partie des travaux de réfection des allées piétonnes réalisés en 2021 au cimetière. Pour 2022, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à déposer un dossier de demande pour les opérations suivantes :

➔ **Aménagement d'un tourne à gauche sur la RD 13**

➔ **Aménagement de voiries**

➔ **Travaux de réfection et création d'un local**

➔ **Étude et assistance à la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des projets communaux**

➔ **Achat de matériel**

➔ **Éclairage public**

**SOIT UN MONTANT TOTAL DE PRÈS DE 450 000 € HT**

## URBANISME

# NOUVELLES DÉNOMINATIONS

RAPPORTEURS :



VANESSA  
NYSTEN



VIVIANE  
DIDIER

➔ **Nouveau quartier**

Le Conseil Municipal a décidé de baptiser le nouveau quartier d'entrée de ville actuellement en construction «Jean de la Fontaine». Ainsi les deux voies nouvelles sont dénommées «rue de la Cigale» et «rue des Fables».

➔ **Résidence multigénérationnelle**

Le Conseil Municipal a décidé de donner le nom de « Joséphine Baker » à la résidence intergénérationnelle d'entrée de ville pour toutes les valeurs qu'elle a incarnées durant sa vie. Des valeurs de liberté, d'humanisme, de solidarité, d'entraide qui répondent à ce nouveau mode de vivre-ensemble en accueillant plusieurs générations sous un même toit.